

XX. Canon XVI. De l'ordination des clercs

Informations générales

Date Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

extrait situé sous le règne de Yazdgird Ier
Languesyriaque

Type de contenu Texte légal ou canonique

Comment citer cette page

XX. Canon XVI. De l'ordination des clercs, Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/342>

Copier

Informations éditoriales

Éditions

Pour le manuscrit de Paris, BnF syr. 332, collationné sur le manuscrit Borgia sir. 82:

- Chabot, J.-B., *Synodicon orientale ou recueil des synodes nestoriens, (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques 37)*, Paris, 1902, p. 251-275 ; syr. p. 17-36.

Pour ce manuscrit collationné avec 14 autres (liste donnée dans la Description):

- Pierre, M.-J., Nakano, C., «The Synod of Mar Isaac», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022.

Traduction en allemand:

- Braun, O., *Das Buch der Synhados oder Synodicon Orientale: Die Sammlung der Nestorianischen Konzilien, zusammengestellt im neunten Jahrhundert nach der syrischen Handschrift, Museo Borgiano 82, der Vatikanischen Bibliothek*, Stuttgart, Wien: Rothsche Verlagshandlung, 1900.

Traduction en anglais (inédite):

- Birnie, M.J., *The Eastern synods from the collection of the "Nestorian" synods Originally published in Aramaic and French by J. B. Chabot, translated from Aramaic into English*, Vienne, 1994.

Traduction en latin:

- Lamy, T. J., *Concilium Seleuciae et Ctesiphonti habitum anno 410*, textum syriacum edidit, latine vertit notisque extruxit, Lovanii, Peeters, 1868.

Références bibliographiques :

- Brock, S., «The Christology of the Church of the East in the Synods of the Fifth to Early Seventh Centuries: Preliminary Considerations and Materials», in G. D. Dragas (ed.), *Aksum-Thyateira: a Festschrift for Archbishop Methodios of Thyateira and Great Britain*, London, 1985, p. 125-142; repr. Brock, S., *Studies in Syriac Christianity*, (Variorum Reprints), Leiden, 1992.
- Bruns, P., «Bemerkungen zur Rezeption des Nicaenums in der ostsyrischen Kirche», *Annuario Historiae Conciliorum* 32, 2000, p. 1-22.
- De Halleux, A., «Le symbole des évêques perses au synode de Séleucie-Stésiphon (410)», in G. Wiessner (ed.), *Erkenntnis und Meinungen II*, (Göttinger Orientforschungen, Reihe 1. Syriaca 17), Wiesbaden, 1978, p. 161-190.
- Fiey, J. M., «Territorialité et juridiction personnelle dans la pratique de l'Église syriaque orientale», *Parole de l'Orient* 15, 1988-1989, p. 269-275.
- Gribomont, J., «Le symbole de foi de Séleucie-Ctésiphon (410)», in R.H. Fischer (ed.), *A Tribute to A. Vööbus : Studies in Early Syriac Literature and its Environment, Primarily in the Syrian East*, Chicago, 1977, p. 283-294.
- Pierre, M.-J., «Un synode contestataire à l'époque d'Aphraate le Sage persan» in A. Le Boulluec (éd.), *La controverse religieuse et ses formes*, (Patrimoines, religions du Livre), Paris, 1995, p. 243-279.
- Pierre, M.-J., «Thèmes de la controverse d'Aphraate avec les tendances judaisantes de son Eglise», in C. Jullien (éd.), *Controverses des chrétiens dans l'Iran sassanide*, (Studia Iranica. Cahier "Chrétiens en terre d'Iran" 2), Paris, 2008, p. 115-128.
- Vööbus, A., «New Sources for the Symbol in Early Syrian Christianity», *Vigiliae Christianae* 26, 1972, p. 291-296.
- Vööbus, A., *Syrische Kanonessammlungen, Ein Beitrag zur Quellenkunde I, Westsyrische Originalurkunden I/B*, (CSCO 317, Subsidia 38), Louvain, 1970.

Autres sources corrélées :

- 'Amr ibn Mattaï: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*. Pars Altera, Rome, 1899, p. 26-27.
- Ȧliba ibn Yohanna et Mari ibn Suleyman: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*. Pars Altera, Rome, 1897, p. 13-15.
- Histoire syro-orientale de Séert: éd. Scher, A., *Histoire nestorienne inédite (Chronique de Séert)* I/2, (Patrologia Orientalis 5), Paris, 1910, p. 317 [205]-319 [207].
- Bar 'Ebrōyō, *Chronique ecclésiastique*: éd. Abbeloos, J.-B., Lamy, T. J. (eds), *Gregorii Barhebraei Chronicum Ecclesiasticum quod e codice musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archeologicis illustrarunt*, III, Paris, Louvain, 1877, p. 47-52; Wilmshurst, D., *Bar Hebraeus, The Ecclesiastical Chronicle. An English Translation* (Gorgias Eastern Christian Studies 40), Piscataway, 2016, p.

322-325.

Liens

éd. de J.-B. Chabot :

- [version française](#)

- [texte syriaque](#)

Indexation

Noms propres [Christ](#), [David](#), [Isaac \(catholicos\)](#), [Marūtha de Maypherqat](#)

Sujets [autel](#), [canons de l'Eglise syro-orientale](#), [clercs](#), [Écritures](#), [église](#), [évêque](#), [laïc](#), [ordination](#), [presbytre](#), [Psaume](#), [sacrifice](#), [sous-diacre](#), [synode de Mār Isaac](#)

Traduction

Texte

Canon XVI *De l'ordination des clercs*

Canon XVI. - De la règle qu'il est bienséant (d'observer) envers les clercs qui sont appelés et viennent à l'imposition des mains.

C'est une coutume corrompue et relâchée qui a mit la pagaille¹, que tels jeunes gens ne connaissant pas l'enseignement des Écritures reçoivent facilement et de façon précipitée l'imposition de la (main) droite², sans sélection. Désormais telle sera l'obligation: selon le commandement du synode³, celui qui a moins de trente ans, on ne lui imposera pas la (main) droite du presbytérat.

Et en outre, l'évêque n'a pas droit d'ordonner presbytres et diacres dans des lieux profanes, mais seulement dans les églises, devant l'autel ou dans les monastères, et là où se consacre le saint (sacrifice).

Tel (qui a reçu) un enseignement primaire et ne peut réciter les (psaumes de) David par cœur, qu'il ne soit même pas sous-diacre. Qu'on le retienne jusqu'à ce qu'il ait appris à réciter par cœur David tout entier. En effet, du fait de ce relâchement, il y a des ténèbres dans les églises. Si, par hasard, il a reçu auparavant⁴ (l'imposition) de la (main) droite pour le diaconat ou le presbytérat, maintenant à nouveau, qu'il se concentre l'intellect⁵ et s'exerce à l'enseignement⁶, afin que les diacres du Christ ne ressemblent pas aux laïcs primaires dans leur parole et leur enseignement.

Traducteur(s) Marie-Joseph Pierre, Chiemi Nakano

Description

Analyse du passage

La partie du texte en italiques vient des ms. P, R, R2 et S, de tradition orientale. La

tradition occidentale représentée par F, plus ancienne, est sans doute plus proche du texte original: ayant été copiée en occident, elle n'a pas dû subir de corrections au cours des âges. Elle commence directement par les textes canoniques, sans commentaire historique. Les mots entre parenthèses dans la traduction sont des ajouts explicatifs; ceux qui sont entre crochets annoncent une variante longue ou importante signalée en note.

Sur les enjeux de ce synode, voir Higgins, M. J., «Chronology of the Fourth-Century Metropolitans of Seleucia-Ctesiphon», *Traditio. Studies in Ancient and Medieval History, Thought and Religion* 9, New-York, 1953, p. 45-99; Wood, Ph., *The Chronicle of Seert. Christian Historical Imagination in Late Antique Iraq*, Oxford, 2013. Pierre, M.-J., Nakano, C., «The Synod of Mar Isaac», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022, introduction.

¹ F «de façon précipitée et incongrue».

² F «la (main) droite du sacerdoce».

³ L'âge de trente ans est fixé par le canon XI du concile de Néocésarée (on donne l'argument que Jésus a été baptisé à l'âge de 30 ans, avant de commencer à enseigner). Pitra, J.-B., *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, IV, Paris, 1883, p. 223. Non repris dans les canons de Nicée, qui parlent seulement (canons II et IX) de ceux qui parviennent à l'ordination épiscopale ou presbytérale aussitôt après leur baptême, et sans examen.

⁴ F add. «avant d'avoir été enseigné».

⁵ Litt. «qu'il rassemble son intellect». F «son cœur».

⁶ F «qu'il apprenne et médite l'enseignement».

Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [Christelle Jullien](#) Notice créée le 19/01/2022 Dernière modification le 01/07/2022